

Le présent sommaire des modalités est confidentiel et ne doit être utilisé qu'à des fins internes. Le contenu ne peut être reproduit ni distribué auprès du public ou de la presse. Les lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires interdisent une telle distribution. Le présent sommaire doit être lu à la lumière de la notice d'offre confidentielle datée du 22 avril 2014 (la « notice d'offre »). Rien ne garantit que les renseignements figurant aux présentes, bien qu'ils proviennent de sources que nous estimons fiables, sont exacts ou exhaustifs. Le présent sommaire est fourni uniquement à titre informatif et ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres qui y sont mentionnés. Les termes importants utilisés aux présentes, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la notice d'offre.

CODE FUNDSERV, CATÉGORIE A : CDO 143
CODE FUNDSERV, CATÉGORIE F : CDO 144



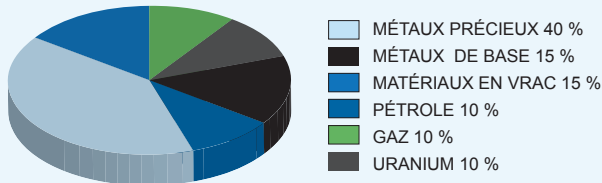
MAI 2014

CATÉGORIE QUÉBEC – PLACEMENT MAXIMAL : 5 000 000 \$

25 \$ PAR PART

MAPLE LEAF SHORT DURATION 2014-II FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP

RÉPARTITION DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE DE CATÉGORIE QUÉBEC*



* Sous réserve des titres disponibles et de la conjoncture au moment du placement.

L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux investisseurs un placement déductible jusqu'à 143 % dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés de pétrole et de gaz et de sociétés d'exploration minière canadiennes engageant des dépenses admissibles principalement au Québec, qui pourraient leur procurer une plus-value du capital et/ou un revenu, ainsi qu'une certaine liquidité dans un an environ.

Le particulier ou le résident du Québec qui est un commanditaire de la catégorie Québec et qui doit par ailleurs payer de l'impôt sur le revenu dans cette province est davantage susceptible de tirer parti des avantages fiscaux éventuels.

Veuillez vous reporter à la notice d'offre pour obtenir des détails sur les objectifs de placement du portefeuille national.

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille expérimentée

- Jim Huang (T.I.P. Wealth Manager Inc.) a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'organismes de placement collectif (OPC) et d'actifs institutionnels, ainsi que 18 sociétés en commandite accréditives ouvertes antérieures.

Placement accréditif de courte durée

- La société en commandite s'engage à procurer aux investisseurs une certaine liquidité après une période de détention d'environ un an.

Des déductions fiscales intéressantes pour les investisseurs qui résident au Québec

- Au total, 143 % du placement initial devrait être déductible.

Portefeuille diversifié composé de titres du secteur des ressources naturelles susceptible de procurer une plus-value du capital et un revenu

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables.
- La protection cible contre la chute des cours est de 69 % sur le placement initial.

Liquidité

- Devrait survenir au plus tard le 30 septembre 2015.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



JIM HUANG, CFA, CGA
PRÉSIDENT ET
GESTIONNAIRE DE
PORTEFEUILLE
T.I.P. WEALTH
MANAGER INC.

JIM HUANG, CFA, CGA **PRÉSIDENT ET GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE, T.I.P. WEALTH MANAGER INC.**

- Président de T.I.P. Wealth Manager Inc.; il compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements.
- Ancien vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et de la société qu'elle a remplacée, Gestion Altamira Ltée.
- Vaste expérience dans la gestion d'OPC axés sur le secteur des ressources naturelles et des fonds accréditifs de ce secteur.
- A géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 18 sociétés en commandite accréditives ouvertes antérieures.

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Émetteur :	Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »)
Titres offerts :	Des parts de catégorie A et de catégorie F de société en commandite des portefeuilles Québec (« parts de catégorie Québec ») et des parts de catégorie A et de catégorie F de société en commandite des portefeuilles nationaux (« parts de catégorie nationale ») – veuillez vous reporter à la notice d'offre pour de plus amples détails.
Placement maximal :	Placement maximal : catégorie Québec - 5 000 000 \$ (200 000 parts de catégorie Québec)
Placement minimal :	Placement minimal : 250 000 \$ (10 000 parts de catégorie nationale et/ou parts de catégorie Québec)
Prix par titre :	25,00 \$ par part (5 000 \$)
Souscription minimale :	200 parts (5 000 \$). Des souscriptions supplémentaires peuvent être effectuées en multiple de 40 parts (1 000 \$).
Commandité :	Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow-Through Management Corp. (le « commandité »)
Gestionnaire :	CADO Investment Fund Management Inc. (le « gestionnaire »)
Gestionnaire de placements :	T.I.P. Wealth Manager Inc. (le « gestionnaire de placements »)
Objectif de placement :	L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux investisseurs un placement déductible jusqu'à 143 % dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés de pétrole et de gaz et de sociétés d'exploration minière canadiennes engageant des dépenses admissibles principalement au Québec, qui pourraient leur procurer une plus-value du capital et/ou un revenu, ainsi qu'une certaine liquidité dans un an environ.
Stratégie de placement :	La société en commandite prévoit réaliser sa stratégie de placement au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et par l'achat et la gestion active d'un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui : i) ont des actions inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) ont des équipes de direction chevronnées qui ont fait leurs preuves et qui ont de l'expérience; iii) ont instauré des programmes d'exploration ou des programmes d'exploration, de développement et/ou de production solides; iv) ont des actions qui représentent une bonne valeur et qui offrent une possibilité de plus-value du capital ou de revenu; v) respectent certains autres critères figurant dans les lignes directrices en matière de placement.
Opération de liquidité :	Devrait avoir lieu au plus tard le 30 septembre 2015. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opération de roulement avec un OPC » (ci-après).
Admissibilité de la société en commandite :	Les parts ne sont pas des placements admissibles aux fins des REER, des FERR, des RPDB, des REEE, des REEI ou des CELI.
Rémunération du commandité :	Aucuns. Les intérêts de la direction sont alignés sur ceux des investisseurs puisque le commandité a convenu de ne demander aucuns frais de gestion. À la place, si l'opération de liquidité survient avant le 30 septembre 2015, le commandité aura plutôt le droit de recevoir 4 % de toute la contrepartie, y compris les espèces, des actions de l'organisme de placement collectif ou toute autre contrepartie versée relativement à une opération de liquidité. Veuillez vous reporter à la notice d'offre pour obtenir de plus amples détails au sujet de la rémunération du commandité.
Prime liée au rendement :	Le commandité aura droit à une prime liée au rendement qui correspond à 20 % du produit : a) du nombre de parts de la catégorie en circulation à la date de la prime liée au rendement; et b) de l'excédent de la valeur liquidative par part de la catégorie à la date de la prime liée au rendement (avant de donner effet à la prime liée au rendement) plus le total des distributions par part pendant la durée de la prime liée au rendement sur 25,00 \$.
Commission de vente et de service :	Parts de catégorie Québec de catégorie A – CDO 143 : 6,00 % du prix par part, ainsi que des honoraires de service mensuels (calculés et payés trimestriellement par la société en commandite) qui correspondent à 1 % de la valeur liquidative des parts. Parts de catégorie Québec de catégorie F – CDO 144 : Aucune rémunération ou autre contrepartie ne sera versée aux agents de placement relativement aux parts de catégorie Québec de catégorie F.
Clôture prévue :	Selon ce que détermine le commandités, la clôture définitive aura lieu au plus tard le 1 ^{er} décembre 2014.

OPÉRATION DE LIQUIDITÉ – OPÉRATION DE ROULEMENT AVEC UN OPC

- Afin de procurer aux commanditaires une liquidité et une possibilité de croissance du capital et du revenu à long terme, le commandité a l'intention vers le 30 septembre 2015, de mettre en œuvre une opération de liquidité, laquelle, selon l'intention du commandité, sera une opération de roulement avec un OPC Maple Leaf.
- Société de fonds Maple Leaf (l'« OPC ») a été créée suivant le régime des lois du Canada; elle offre des actions de la Catégorie de ressources et des actions de la Catégorie de revenu. Le gestionnaire de placements gère les portefeuilles des OPC. Aux termes de l'opération de roulement avec un organisme de placement collectif, les investisseurs recevront des actions rachetables d'un OPC avec un report d'impôt.
- **La réalisation de l'opération de roulement avec un OPC nécessitera l'obtention de toutes les approbations requises.**



POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille expérimentée

- Jim Huang a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 18 sociétés en commandite accréditives antérieures.

Une déduction fiscale de 143 %

- Une déduction fiscale pouvant atteindre 143 % du coût du placement.

Concentration sur le secteur des ressources naturelles

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables, principalement au Québec. L'accent est mis sur des sociétés exploitant des ressources naturelles dont les équipes de direction sont expérimentées et qui peuvent procurer une plus-value du capital et un revenu. Le gestionnaire de placements choisira les actions des sociétés exploitant des ressources naturelles au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative rigoureuse, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et gèrera activement le portefeuille de placements de la société en commandite.

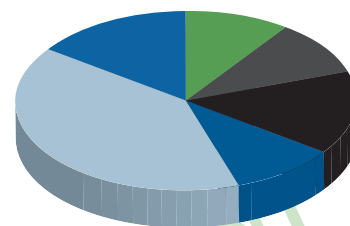
Gestion du risque et possibilité d'une plus-value du capital

- Une protection à 69 % contre la chute du cours (pour l'émission maximale).
- La « fraction à risques » correspond à environ 26 % du coût du placement.

Liquidité

- L'opération de roulement avec un OPC, avec imposition reportée, devrait être effectuée au plus tard le 30 septembre 2015.

RÉPARTITION DE L'ACTIF DES PORTEFEUILLE QUÉBEC*



■	MÉTAUX PRÉCIEUX 40 %
■	MÉTAUX DE BASE 15 %
■	MATÉRIAUX EN VRAC 15 %
■	PÉTROLE 10 %
■	GAZ 10 %
■	URANIUM 10 %

Sous réserve des titres disponibles et de la conjoncture au moment du placement.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



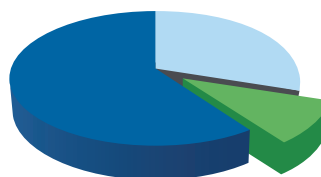
M. JIM HUANG, CFA, CGA, PRÉSIDENT ET GESTIONNAIRE PORTEFEUILLE DE T.I.P. WEALTH MANAGER INC

- Jim Huang, CFA, CGA, est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., et agit comme gestionnaire de portefeuille pour le compte du gestionnaire de placements.

Il compte plus de 2 décennies d'expérience dans le domaine des placements et était vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et la société qu'elle a remplacée, Gestion Altamira Ltée, de novembre 1998 à mars 2006. Auparavant, de février 1996 à novembre 1998, il était analyste principal de recherche/chef des placements chez Sun Life du Canada..

- M. Huang a débuté sa carrière auprès de BBN James Capel Inc. et de First Energy Capital Corp., toutes deux situées à Calgary, en Alberta.

- À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire, alors qu'il travaillait auprès de Natcan/Altamira, M. Huang gèrait ou cogérait des actifs d'OPC et des actifs institutionnels de plus de 2 milliards de dollars, y compris la totalité des produits dans le domaine des ressources et des titres à revenu des groupes d'OPC Altamira et Banque Nationale. Le Fonds ressources Altamira, le Fonds des métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira et AltaFund (un fonds d'actions canadiennes mettant l'accent sur l'Ouest canadien) ont obtenu des rendements de premier ordre au sein de leurs secteurs et se sont mérités des prix et une couverture médiatique positive pendant la gestion de M. Huang.
- M. Huang a acquis une certaine expérience dans la gestion et la cogestion de portefeuilles des sociétés en commandite accréditives suivantes, ainsi que 18 autres produits de placement accréditifs offerts par souscription privée.



RÉPARTITION DES PLACEMENTS DIVERSIFIÉE IDÉALE SELON JIM HUANG

60 %

Critères de sélection

- Direction d'expérience
- Chef de file reconnu dans son domaine
- Bonnes perspectives de croissance
- Bilan solide

30 %

Critères de croissance

- Candidat pour une OPA
- Actifs sous-évalués
- Dans une phase descendante
- Nouvelle équipe de direction

10 %

Critères risque élevé/rendement élevé

- Les sociétés qui répondent à la majorité des critères ci-dessus mais dont la croissance est ralentie par des facteurs comme les risques politiques, les étapes préliminaires d'exploration, etc.

SOCIÉTÉS EN COMMANDITE ACCRÉDITIVES GÉRÉES PAR JIM HUANG

- Maple Leaf Short Duration 2014 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2012 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2011-II Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2011 Flow-Through Limited Partnership
- Maple Leaf Short Duration 2010 Flow-Through Limited Partnership

- Jov Diversified Flow-Through 2009 Limited Partnership
- Jov Diversified Québec 2009 Flow-Through Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2008-II Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2008 Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership
- Fairway Energy (07) Flow-Through Limited Partnership
- Fairway Energy (06) Flow-Through Limited Partnership
- Alpha Energy 2006 Flow-Through Limited Partnership
- Rhone 2005 Oil & Gas Flow-Through Limited Partnership
- Société en commandite accréditive Rhône 2005
- Rhone 2004 Oil & Gas Flow-Through Limited Partnership
- Société en commandite accréditive Rhône 2004

LIGNES DIRECTRICES ET RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement liées aux portefeuilles Québec. Ces lignes directrices en matière de placement prévoient, entre autres, qu'aux fins de la catégorie Québec les placements seront effectués compte tenu des lignes directrices suivantes :

CATÉGORIE QUÉBEC TYPE DE PLACEMENTS	RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT (pourcentage de la valeur liquidative à la date du placement)
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse	100 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto	Au moins 10 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est d'au moins 10 millions de dollars	Au moins 50 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles	Au plus 20 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 millions de dollars	Au plus 10 %

APERÇU DU SECTEUR

Le gestionnaire de placements estime que les secteurs des ressources continueront de générer des rendements importants à long terme, le sous-investissement structurel des années passées minant toujours les réseaux d'approvisionnement, alors que la demande a connu une croissance exponentielle en raison de l'émergence de nouveaux centres économiques ailleurs que dans les régions développées reconnues. Le déséquilibre qui en résulte ne sera corrigé qu'au fil du temps, la hausse générale des prix des produits de base servant de signal du marché. En outre, les prix des produits de base sont généralement libellés en dollars américains, dollar qui demeure dans une tendance baissière à long terme puisque le pouvoir économique se déplace progressivement ailleurs. Toutes choses étant égales par ailleurs, les prix libellés en dollars américains devront augmenter pour faire contrepoids à cette baisse, contribuant davantage à l'initiative ascendante. Une reconnaissance plus vaste des produits de base en tant que catégorie légitime de biens pourrait également augmenter les demandes d'investissement dans les produits de base de façon générale.

Voici les principaux secteurs de ressources naturelles dans lesquels la société en commandite effectuera des placements :

RESSOURCE	MOTIFS DU PLACEMENT
-----------	---------------------

MÉTAUX PRÉCIEUX	<p>L'or et d'autres métaux précieux sont utilisés à des fins variées dans l'économie actuelle, mais, historiquement, leur vocation première consiste à servir de garantie durant les périodes d'incertitude comme la guerre, la famine, la récession, les crises financières et les fluctuations monétaires. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les épargnants à l'heure actuelle, cette fonction de « valeur refuge » acquiert une importance encore plus grande, comme en fait foi la popularité croissante des fonds négociés en bourse investissant directement dans l'or. Selon le GFMS Annual Gold Survey: World Supply and Demand 2012, comme la production baisse en raison de la diminution des teneurs et de l'augmentation des coûts, environ 36 % de la demande annuelle en or est actuellement satisfaite grâce à des ressources en surface. Par conséquent, le prix de l'or devient de plus en plus sensible à la perception qu'ont les investisseurs des risques. La crise de la dette souveraine et le ralentissement économique mondial accentuent le besoin et le caractère urgent de garantie. Le dollar américain en déclin et les taux d'intérêt réels peu élevés ou négatifs rendent l'or d'autant plus attrayant. Même si l'or a affiché une nette progression au cours des dernières années, il demeure nettement inférieur à sa valeur record précédente compte tenu de l'inflation. Cette situation contraste fortement avec celle de nombreux autres produits. La possibilité d'une reprise lente de l'économie mondiale et la hausse des taux d'intérêts qui devrait en résulter limiteront probablement l'accroissement de l'or à court terme, mais les liquidités demeurent élevées et la plupart des pays industrialisés continuent de dépenser au-delà de leurs moyens préparant ainsi le terrain pour une hausse à venir du cours de l'or. Les actions de producteurs d'or n'ont pas suivi l'augmentation du prix du métal en raison de divers problèmes opérationnels, mais tout est en place pour que le rendement de ces producteurs s'améliore au fur et à mesure que le prix du lingot d'or recommencera à monter et que les coûts seront contrôlés.</p>
------------------------	---

MÉTAUX DE BASE, EN VRAC ET AUTRES MATÉRIAUX	<p>La demande en métaux de base est plus sensible à l'état actuel de l'économie mondiale par rapport à d'autres produits. Il importe de ne pas trop exagérer l'influence exercée par les États-Unis sur la demande en métaux de base. Selon la London Metal Exchange et la Economist Intelligence Unit, même si les États-Unis demeurent un gros consommateur de métaux de base, l'importance des pays en voie de développement, la Chine notamment, est actuellement bien plus considérable.</p> <p>Le gestionnaire de placements prévoit qu'un ralentissement économique, le cas échéant, aurait des répercussions sur la demande en métaux de base; toutefois, son incidence variera par rapport aux différents métaux. Ainsi, devant la nécessité permanente de construire des infrastructures dans les pays en voie de développement, la demande en acier demeure forte. Ceci a un effet favorable sur les prix du minerai de fer et du charbon cokéfiable, deux des intrants nécessaires à la fabrication de l'acier. Le nickel, au contraire, a pâti de la disponibilité de charges d'alimentation de rechange, mais son prix a diminué au point qu'il est de nouveau jugé intéressant. Sauf dans le cas de l'aluminium et du zinc, les stocks sont généralement faibles par rapport à la consommation, ce qui augure une reprise éventuelle lorsque l'économie mondiale reprendra sa forte croissance.</p> <p>Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle important comme source d'énergie stable à large échelle dans un proche avenir. Le gestionnaire de placements estime que le marché de l'uranium (intrant principal dans le processus nucléaire) connaîtra une insuffisance croissante en termes d'offre jusqu'à ce que de nouvelles mines puissent entrer en production. De plus, le gestionnaire de placements considère que les baisses récentes des niveaux des stocks, la reconnaissance par la Russie de ses propres besoins internes pour de l'uranium faisant en sorte que la Russie elle-même deviendra un importateur net, et la construction d'environ 40 nouveaux réacteurs commerciaux au cours des prochaines 10 à 15 années accentueront cette insuffisance. Au fur et à mesure que les conséquences négatives découlant de l'incident nucléaire de Fukushima s'amourcissent, le gestionnaire de placements croit que les paramètres fondamentaux à long terme du marché de l'uranium demeureront robustes.</p>
--	--

(suite de l'aperçu du secteur à la page suivante)

APERÇU DU SECTEUR (SUITE)

ÉNERGIE

Les produits énergétiques se distinguent notamment par le fait qu'ils sont essentiellement non renouvelables. Une fois consommées, les unités d'énergie ne peuvent être aisément réutilisées ou recyclées. Compte tenu des ressources souterraines limitées et des besoins croissants en énergie, jumelés à une croissance généralisée de l'économie, le gestionnaire de placements croit que le maintien du statu quo s'avèrera de plus en plus ardu. Il faut soit augmenter l'offre, soit rationner la demande. Plutôt que de faire l'objet de spéculations effrénées, la hausse des prix des ressources énergétiques ne s'avère qu'un avertissement afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous ne manquons pas d'énergie, mais plutôt d'énergie peu coûteuse.

Une fois commencée, la production de pétrole et de gaz naturel ne cesse de décliner. Par exemple, selon le rapport mensuel de la International Oil Energy Agency, à l'heure actuelle, la production annuelle de pétrole se chiffre à 92 millions de barils par jour. En raison de la baisse moyenne annuelle de 5 %, il faudra remplacer une production équivalant à 4,6 millions de barils par jour ou à 1,7 milliard de barils par année. La tâche est monumentale, et ce, même sans tenir compte de la croissance annuelle de la demande qui s'élève à quelque 1 million de barils par jour. Il devient de plus en plus difficile d'affronter cet enjeu avec le regain du mouvement de nationalisation des ressources limitant l'accès aux ressources inexploitées et augmentant les coûts d'exploitation des grandes sociétés pétrolières. Le développement récent de l'huile de schiste en Amérique du Nord a tout simplement modifié la répartition régionale de l'approvisionnement sans modifier la situation dans son ensemble. Le gestionnaire de placements croit qu'étant donné que seuls quelques exportateurs satisfont à la demande mondiale en énergie, toute perturbation – géopolitique ou autre – de la production pourrait entraîner des hausses subites des prix de l'énergie. Même si le rythme de la croissance de la demande s'est ralenti, la croissance de l'offre est décevante et l'équilibre du marché demeure très fragile. La production de gaz naturel nord-américaine, bien qu'elle s'améliore, demeurera quant à elle probablement au ralenti jusqu'à ce que l'impact de la production à croissance rapide de gaz de schiste puisse être absorbé par la demande croissante en énergie et de l'industrie. Ce processus est toujours en cours. Étant donné la diminution des dépenses et le faible nombre d'appareils de forage pour le gaz naturel, le point culminant pourrait être atteint au cours des 12 à 18 prochains mois. Le charbon est une autre source d'énergie importante. Grâce aux techniques d'extraction avancées, le charbon maintient son rôle prépondérant dans la chaîne d'énergie en raison de ses prix compétitifs. Il reste encore un grand nombre de réserves de charbon dans le monde, toutefois, la production du charbon a été réduite par suite de restrictions d'ordre environnemental, d'inondations, de pénuries d'électricité et de restrictions des infrastructures. La croissance constante de la production d'électricité crée, à long terme, un contexte favorable à la demande de charbon thermique. Le charbon cokéifiable, employé dans la production de l'acier, connaît une croissance similaire en raison de la forte demande pour les aciers utilisés dans la construction d'infrastructures.

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS

Un placement dans les parts comportera un certain nombre de répercussions fiscales pour le souscripteur éventuel. Le commandité a rédigé l'exposé suivant afin d'aider les investisseurs éventuels à évaluer les répercussions fiscales qui leur sont applicables en raison de l'acquisition, de la détention et de la disposition de parts; cette présentation n'est pas fondée sur un avis comptable ou juridique indépendant. L'exposé vise à illustrer certaines répercussions fiscales pour les investisseurs qui sont des particuliers résidents du Québec (sauf des fiducies) qui ont acquis 5 000 \$ de parts (200 parts) dans la société en commandite et qui continueront à détenir leurs parts dans la société en commandite le 31 décembre 2014. **Ces illustrations ne sont que des exemples, et les déductions fiscales réelles peuvent être très différentes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». Le moment de ces déductions peut également varier par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau. Veuillez vous reporter à la notice d'offre pour une description des principaux aspects financiers du portefeuille Québec.**

PARTS DE CATÉGORIE QUÉBEC DE CATÉGORIE A - EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES AU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2014	2015 et au-delà	Totals	2014	2015 et au-delà	Total
Placement initial	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
CII gagné sur les FEC (100 % des FEC engagés sont admissibles au CII de 15 %) ^{16), 17)}	613 \$	- \$	613 \$	678 \$	- \$	678 \$
Déductions fiscales (CII – montants à inclure dans le revenu) FEC ¹⁷⁾ :	4 088 \$	- \$	4 088 \$	4 523 \$	- \$	4 523 \$
Autres déductions ³⁾ :	524 \$	1 318 \$	1 842 \$	698 \$	917 \$	1 615 \$
	4 611 \$	1 318 \$	5 929 \$	5 221 \$	917 \$	6 138 \$
Inclusion du revenu de CII (la valeur du CII est incluse dans le revenu imposable de l'année ²⁾)	- \$	(613 \$)	(613 \$)	- \$	(678 \$)	(678 \$)
Déductions fiscales nettes ^{4), 5), 6), 7), 8)}	4 611 \$	705 \$	5 316 \$	5 221 \$	239 \$	5 459 \$

AVANTAGES FISCAUX DU FÉDÉRAL ET DU QUÉBEC POUR L'INVESTISSEUR DU QUÉBEC QUI EST UN PARTICULIER, EN SUPPOSANT QUE 75 % DES FONDS DISPONIBLES DE LA CATÉGORIE QUÉBEC SONT INVESTIS DANS LES FEC ENGAGÉS AU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2014	2015 et au-delà	Total	2014	2015 et au-delà	Total
Investissement	5 000 \$		5 000 \$	5 000 \$		5 000 \$
Économies d'impôt grâce aux déductions ^{17), 18), 19), 20)}						
Fédéral	(1 117 \$)	(319 \$)	(1 436 \$)	(1 264 \$)	(222 \$)	(1 487 \$)
Québec	(1 582 \$)	(339 \$)	(1 922 \$)	(1 781 \$)	(236 \$)	(2 017 \$)
Gains en capitaux ¹¹⁾	47 \$	96 \$	142 \$	79 \$	96 \$	174 \$
CII fédéral (après impôt)	(465 \$)	- \$	(465 \$)	(514 \$)	- \$	(514 \$)
Somme en jeu ¹²⁾			1 320 \$			1 157 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition ²¹⁾			1 559 \$			1 366 \$
Protection contre la chute du cours ^{14), 15)}			69 %			73 %
Déductions équivalentes minimales exprimées en pourcentage de l'investissement initial ^{14), 22)}			143,1 %			149,9 %

(Suite des notes et hypothèses à la page suivante.)

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS (SUITE)

NOTES ET HYPOTHÈSES : Les calculs qui précèdent se fondent sur les estimations et les hypothèses décrites à la rubrique « Notes et hypothèses » figurant dans la notice d'offre qui fait partie intégrante de l'exposé. Veuillez vous reporter aux « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » dans la notice d'offre pour obtenir le texte intégral des estimations et hypothèses sous-jacentes aux calculs qui précèdent.

1) Pour le portefeuille Québec, les calculs supposent que les frais du placement sont de 25 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 125 000 \$ dans le cas du placement maximal, que les frais d'exploitation et d'administration sont de 52 083 \$ dans le cas du placement minimal et de 1 041 667 \$ dans le cas du placement maximal pendant la durée de la société en commandite et que tous les fonds disponibles (204 375 \$ dans le cas du placement minimal et 4 522 500 \$ dans le cas du placement maximal; se reporter à la rubrique 1, « Emploi des fonds disponibles ») sont investis dans des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui, à leur tour, engagent ces montants au titre des FEC qui font l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite, avec une date de prise d'effet en 2014, et sont attribués à un commanditaire du Québec (défini à la rubrique 6, « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER – Conséquences fiscales du Québec ») et déduits par ce dernier en 2014.

2) Les calculs supposent que 75 % des fonds disponibles de la catégorie Québec seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec. Il est supposé qu'en 2014, 100 % des fonds disponibles engagés pour acquérir des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles au Québec et en dehors du Québec, permettront à un commanditaire de bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement fédéral au titre des « dépenses minières déterminées » non remboursable de 15 % à l'égard de certains FEC miniers « réels » engagés ou réputés engagés par une société exploitant des ressources naturelles avant 2016 et qui ont fait l'objet d'une renonciation aux termes de conventions de placement conclues avant avril 2015. Il est prévu que le commanditaire sera assujéti à l'impôt sur le montant du crédit d'impôt à l'investissement récupéré en 2015 (sauf aux fins de l'impôt provincial au Québec). Le crédit d'impôt à l'investissement est décrit plus amplement à la note (2).

3) Suppose que seules des parts de catégorie nationale de catégorie A ou des parts de catégorie Québec de catégorie A, selon le cas, seront émises. Ces montants concernent les coûts engagés par la société en commandite, y compris la rémunération des agents de placement et les frais du placement (y compris les frais de déplacement, de vente et de commercialisation), qui sont calculés au prorata tel qu'il est indiqué à la note 4), et les frais d'exploitation et d'administration estimatifs. Les deux calculs supposent que la société en commandite réalisera suffisamment de gains en capital pour lui permettre d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent des frais financés au moyen de la réserve d'exploitation.

4) Sous réserve de la note 3), la rémunération des agents de placement et les frais du placement sont déductibles aux fins de la Loi de l'impôt au taux de 20 % par année, calculé proportionnellement pour les années d'imposition écourtées.

5) Suppose qu'aucune tranche du prix de souscription des parts ne sera financée par un montant à recours limité. Se reporter à la rubrique 6, « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER – Conséquences fiscales fédérales canadiennes ».

6) Un commanditaire ne peut demander de déductions fiscales en excédent de sa fraction « à risques ».

7) Les calculs supposent que le commanditaire n'est pas assujéti à l'impôt minimum de remplacement. Se reporter à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER ».

8) Les montants des déductions fiscales, du revenu ou du produit de disposition à l'égard d'un souscripteur particulier seront vraisemblablement différents de ceux indiqués précédemment.

9) Les calculs supposent que 75 % des fonds disponibles seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec et que le commanditaire de Québec aura droit à une déduction supplémentaire de 50 % à l'égard de sa part de ces FEC dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu au Québec.

Il est présumé que le revenu de placement d'un commanditaire du Québec excédera ses frais de placement pour une année donnée. À cet effet, les frais de placement incluent certains intérêts déductibles, les pertes déductibles de la société en commandite attribuées à ce commanditaire et 50 % des FEC (sauf les FEC engagés au Québec) ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite puis attribués au commanditaire et déduits par ce dernier aux fins de l'impôt du Québec. Si les frais de placement du commanditaire du Québec devaient excéder son revenu de placement pour une année donnée, l'excédent ne serait pas déductible pour cette même année aux fins de l'impôt du Québec, mais il pourrait être reporté et porté en réduction des revenus de placement gagnés dans l'une des trois années d'imposition précédentes ou dans toute année d'imposition subséquente, dans la mesure où le revenu de placement est supérieur aux frais de placement correspondants pour l'année visée.

10) Les calculs supposent un taux marginal d'imposition fédéral de 24,22 % pour les résidents du Québec et un taux marginal d'imposition provincial de 25,75 % au Québec pour la catégorie Québec. Les économies d'impôt sont calculées en multipliant le total estimatif des déductions d'impôt sur le revenu pour chaque année par le taux marginal d'imposition hypothétique pour l'année visée. Cette illustration suppose que le souscripteur a un revenu suffisant de sorte que les économies d'impôt illustrées seront réalisées au cours de l'année indiquée.

11) Le tableau ne tient pas compte des impôts sur les gains en capital payables à la disposition de parts ou d'actions de l'organisme de placement collectif.

12) Les calculs supposent que des gains en capital sont réalisés à la vente d'actifs de la société en commandite en vue d'acquitter les frais d'exploitation et d'administration en excédent des frais acquittés au moyen de la réserve d'exploitation, tel qu'il est décrit à la note 3). Les calculs ne tiennent pas compte de l'impôt sur les gains en capital payable à la disposition des parts ou des actions de l'organisme de placement collectif par les commanditaires.

13) La fraction à risques (la somme en jeu) représente généralement l'investissement total, majoré de tout revenu non distribué, moins l'ensemble des économies d'impôt prévues attribuables aux déductions et le montant des distributions. Se reporter à la rubrique 6, « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER ».

14) Dans le calcul de l'impôt sur les gains en capital et du seuil d'équilibre du produit de disposition aux fins de l'impôt provincial du Québec, il est présumé que le commanditaire du Québec qui est un particulier a dans son compte de dépenses (défini à la rubrique 6, « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER – Conséquences fiscales du Québec ») un montant suffisant pour lui permettre de se prévaloir d'une exonération en vertu de la Loi de l'impôt du Québec pour la totalité du gain en capital imposable lié aux placements effectués au Québec qu'il a réalisés au moment de la disposition de son placement initial.

15) Les calculs ne tiennent pas compte de la valeur d'un rendement de l'argent. Tout calcul de la valeur actuelle devrait prendre en compte le moment des flux de trésorerie, la situation fiscale actuelle et future du souscripteur et toute variation de la valeur au marché des portefeuilles, facteurs que le commanditaire ne peut estimer avec précision actuellement.

16) On calcule la protection contre la chute du cours en soustrayant du coût du placement initial le seuil de rentabilité du produit de disposition et en divisant le résultat par le coût du placement.

17) La déduction équivalente minimale est calculée comme la somme i) de la déduction fiscale nette (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu) et ii) du crédit d'impôt à l'investissement gagné sur les FEC divisé par le taux marginal d'imposition (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu). Cela représente la valeur des déductions fiscales qui procureraient les mêmes économies d'impôt pour les investissements indiqués exprimés en pourcentage de l'investissement initial, soit 5 000 \$.

ÉQUIPE DE GESTION CHEVRONNÉE

Le conseil d'administration du commandité est composé du groupe suivant de spécialistes chevronnés, et chacun de ces spécialistes a une réputation bien établie au sein du secteur des services financiers canadiens et dans la gestion des placements dans les ressources énergétiques.

HUGH CARTWRIGHT – PRÉSIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR



- Président, associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd., promoteur du placement et société mère du commandité.
- De plus, M. Cartwright est le chef de la direction et un administrateur de Qwest Bancorp Ltd., une société de services bancaires d'investissement établie en Colombie-Britannique; il compte plus de 15 années d'expérience dans les domaines des services bancaires d'investissement, du financement structuré, de la syndication et de l'administration de fonds.
- M. Cartwright a obtenu de la University of Calgary un baccalauréat en commerce et s'est spécialisé en finance.

SHANE DOYLE, B.A., M.B.A. – PRÉSIDENT, CHEF DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEUR



- Associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Doyle compte 15 années d'expérience dans les services de conseils financiers aux entreprises, l'expansion des affaires, la gestion des relations avec la clientèle et la supervision du territoire.
- M. Doyle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la St. Mary's University à Halifax en 1988.

JIM HUANG, CFA, CGA - GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ADMINISTRATEUR



- M. Jim Huang est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., dont les services ont été retenus par le commanditaire pour agir à titre de gestionnaire de placements de la société en commandite.
- En qualité de gestionnaire de portefeuille, M. Huang repère et définit les occasions de placement, que ce soit dans des sociétés ou au sein de secteurs, et s'assure qu'il s'agit de placements solides pouvant procurer une plus-value du capital pour le portefeuille de Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow-Through Limited Partnership.
- M. Huang a agi à titre de gestionnaire et de cogestionnaire de portefeuille de 18 sociétés en commandite accréditives antérieures.

BRUCE FAIR, B.A. - ADMINISTRATEUR



- Administrateur de Maple Leaf Short Duration 2013-II et 2014-II Flow-Through Management Corp. et vice-président directeur, Ouest du Canada, du groupe de sociétés des Fonds Maple Leaf.
- Président et administrateur de Mench Capital Corp., société d'experts-conseils en marchés et en services financiers.
- A plus de 20 ans d'expérience dans la syndication de produits, l'expansion des affaires et la distribution de produits et services financiers principalement dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi que le secteur minier.

JOHN DICKSON, CGA, B.A. - CHEF DES FINANCES ET ADMINISTRATEUR



- Chef des finances et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Dickson compte plus de 15 années d'expérience à des postes de gestion financière, de comptabilité et de communication de l'information en valeurs mobilières et encadre les services de comptabilité administrative et de communication de l'information nécessaires pour les sociétés en commandite accréditives.
- M. Dickson est comptable général accrédité et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'université Lakehead en Ontario.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT
➤ Vers le 1 ^{er} décembre 2014 :	Clôture définitive
➤ Au plus tard le 31 mars 2015 :	Les commanditaires reçoivent un reçu aux fins de l'impôt fédéral sur relevé T5013A 2014 et un Relevé 15 (« RL-15 ») (le relevé provincial à des fins fiscales).
➤ Vers le 30 septembre 2015 :	Le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité.
➤ Dans un délai de 60 jours de la réalisation de l'opération de liquidité :	Des actions de l'organisme de placement collectif sont distribuées après le transfert des actifs de la société en commandite à l'OPC, si une opération de roulement avec un OPC est mise en œuvre.
➤ Vers le 31 mars 2016 :	Si une opération de liquidité n'est pas mise en œuvre, la société en commandite sera dissoute, à moins que les investisseurs n'approuvent, par résolution extraordinaire, la poursuite de ses activités avec un portefeuille géré activement.

FACTEURS DE RISQUE CHOISIS

Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. Ces titres sont de nature spéculative. Un placement dans la société en commandite ne convient qu'aux investisseurs qui peuvent assumer la perte de la totalité ou d'une partie de leur placement. Rien ne garantit qu'un placement dans les parts procurera un rendement positif. Rien ne garantit que la société en commandite engagera tous les fonds disponibles aux fins de placement dans les actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles d'ici le 31 décembre 2014. Tous les fonds disponibles qui n'auront pas été engagés dans les titres de sociétés exploitant des ressources naturelles au plus tard le 31 décembre 2014 seront remis aux commanditaires détenant des parts de la catégorie concernée inscrits à cette date, sauf dans la mesure où ces fonds sont nécessaires pour financer les activités de la société en commandite. Si des sommes non engagées sont ainsi retournées, les commanditaires détenant des parts de la catégorie qui a retourné des fonds n'auront pas le droit de réclamer de déductions ou de crédits anticipés pour ceux-ci aux fins de l'impôt sur le revenu. **Pour obtenir des renseignements complets, notamment des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, veuillez vous reporter à la notice d'offre.**

DIRECTIVES DE LIVRAISON DU FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

- Documents de souscription, chèques et traites bancaires : tous les **originaux** des documents de souscription peuvent être soumis directement au commandité ou livrés à ce dernier par l'entremise d'un agent de placement, d'un placeur ou d'un courtier à l'adresse suivante : 609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5
- Le paiement est versé directement à Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow Through Limited Partnership (chèques et traites bancaires) ou à Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow Through Limited Partnership par l'entremise du réseau FundSERV selon le code de société émettrice « CDO » de CADO Investment Fund Management Inc., ainsi qu'en fonction des codes d'ordre FundSERV « CDO 143 » pour les parts de catégorie A et « CDO 144 » pour les parts de catégorie F.

MODES DE PAIEMENT

DIRECTIVES DE PAIEMENT

A. Les fonds peuvent être transférés par l'entremise du réseau FundSERV à partir de votre compte de courtage chez un courtier.

- Demandez à votre courtier de souscrire le nombre de parts souhaitées de :
 - la catégorie A – CDO 143
 - la catégorie F – CDO 144

B. Chèque visé ou traite bancaire

- **Payable à** : Maple Leaf Short Duration 2014-II LP
- **Par messenger à** : Maple Leaf Funds, Subscription Processing Department, Suite 808, 609 Granville Street, Vancouver, (C.-B.) V7Y 1G5

C. Les fonds peuvent faire l'objet d'un virement télégraphique à partir de votre compte bancaire à la Banque Scotia

- **Institution du bénéficiaire : Banque Scotia**
N° de domiciliation : 47696
Code Swift : NOSCCATT
N° ABA : 026002532
Toronto Business Service Centre
40 King Street West, Toronto (Ontario)
- **Client bénéficiaire : 47696 0356212**
Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow-Through Limited Partnership
609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

CONVENTION DE SOUSCRIPTION

- Une convention de souscription signée est nécessaire pour toutes les souscriptions. La convention de souscription de Maple Leaf Short Duration 2014-II Flow-Through Limited Partnership renferme des directives complètes, notamment sur les modes de paiement. Pour obtenir un exemplaire de la convention de souscription, veuillez vous rendre sur le site Web à l'adresse www.MapleLeafFunds.ca/ShortDuration, ou communiquer avec les Fonds Maple Leaf au numéro 604.684.5750 ou 1.866.688.5750 ou par courriel au subscriptions@MapleLeafFunds.ca.

MODES DE LIVRAISON

- Transmettre tous les **originaux** des documents de souscription, les chèques et les traites bancaires directement à l'adresse suivante :
Subscription Processing Department, 609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5

COORDONNÉES DE MAPLE LEAF SHORT DURATION

- Pour planifier une rencontre ou pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser directement à Maple Leaf dont les coordonnées figurent ci-après :



609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

Tél. : 1.866.688.5750 ou 604.684.5750 Téléc. : 604.684.5748 Courriel : info@MapleLeafFunds.ca

www.MapleLeafFunds.ca